

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2019

2019 - 32 OUVERTURE DE POSTES

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 20 Juin, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 Juin 2019, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 15

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Loïc MARCHESSÉAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 21 Juin 2019

2019-32 OUVERTURE DE POSTES

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984, et notamment son article 34,

Vu la délibération n°2019-23 en date du 16 mai 2019 portant sur la modification du tableau des effectifs,

Il a été présenté aux élus du Comité un projet de réorganisation des services du SYDELA suite au futur départ du Directeur Général des Services.

Il ressort de ce travail, la nécessité d'ouvrir un poste de Directeur Administratif Finances et Informatique (DAFI) et un poste de Responsable Organisation et Systèmes d'Information. (ROSI)

De plus, le SYDELA a procédé à une enquête auprès de ses collectivités adhérentes sur le service de conseil en énergie partagée. Il ressort de ce travail, la nécessité d'ouvrir deux postes de CEP sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe, de modifier en conséquence le tableau des effectifs et de lancer les appels à candidatures correspondants.

Enfin, il a été présenté aux élus du Comité les perspectives d'évolution du service Infrastructures de communications électronique et il ressort de cette étude la nécessité d'ouvrir un poste de chargé d'affaires patrimoine télécom sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe, de modifier en conséquence le tableau des effectifs et de lancer l'appel à candidatures correspondant.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs afin d'ouvrir :
 - Un poste sur le grade d'ingénieur principal
 - Un poste sur le grade d'attaché hors classe
 - Trois postes sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe
- De prévoir que ces postes, comme l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs, pourraient être pourvus par des agents contractuels, s'il s'avérait impossible de recruter des agents par la voie statutaire sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53,
- De prévoir que les agents qui seront retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle. Ils bénéficieront des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le tableau des effectifs actualisé est joint en annexe à la présente délibération.



Président,
Bernard CLOUET